

**UN SÉMINAIRE
DIPLOMATIQUE
SE TIENDRA LE
10 JUIN POUR
MARQUER LE
15^{ème}
ANNIVERSAIRE
DU TRIBUNAL**

A l'occasion du quinzième anniversaire du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, son Président, le Juge Fausto Pocar, son Procureur, Serge Brammertz, et son Greffier, Hans Holthuis, s'adresseront à la communauté diplomatique lors d'un Séminaire Diplomatique.

Ce Séminaire aura lieu le mardi 10 juin 2008, de 10 heures à midi, et sera suivi d'une réception.

Les invitations au Séminaire ont été envoyées la semaine dernière. Si vous n'avez pas reçue la vôtre, n'hésitez pas à contacter Gea van der Werf, au +31.70.512.85.99, ou vanderwerf@un.org

**13 mai et 20 mai
Astrit Haraqija et
Bajrush Morina
mis en liberté
provisoire
jusqu'au
commencement
de leur procès le
16 juin**

Tous deux accusés d'outrage le 25 avril, pour avoir tenté de persuader un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj, Astrit Haraqija et Bajrush Morina se voient accorder la liberté provisoire, le 13 mai, par la Chambre de 1ère instance.

Le 20 mai, cette dernière rend une ordonnance programmant le procès de A. Haraqija et B. Morina : il se tiendra du lundi 16 au vendredi 20 juin.

Astrit Haraqija est un ancien ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, et Bajrush Morina un ancien conseiller politique du ministre adjoint de la culture, de la jeunesse et des sports.

**14 - 16 mai
Le Procureur
prend part à une
conférence de
procureurs
nationaux**

A son arrivée à Zagreb, le Procureur Serge Brammertz rencontre la vice-premier ministre, Jadranka Kosor, et la ministre de la Justice, Ana Lovrin, afin de discuter de questions en suspens quant à la coopération de la Croatie avec le Bureau du Procureur.

Le Procureur se rend ensuite à Brijuni pour participer à une conférence des procureurs nationaux, organisée par le Bureau du Premier Procureur général de Croatie. La conférence, intitulée "La coopération des parquets nationaux dans la poursuite des affaires de crimes de guerre", est aussi suivie par des procureurs de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Croatie, de Macédoine et de Serbie.

Au nom de Serge Brammertz, la porte-parole du Bureau du Procureur a rappelé que « la coopération entre ce Bureau et les autorités judiciaires de l'ex-Yougoslavie demeure indispensable à la continuation des poursuites des crimes de guerre dans la région. Le Bureau du Procureur encourage également les efforts fournis pour renforcer la coopération entre les procureurs nationaux des Etats de l'ex-Yougoslavie et pour éliminer les derniers obstacles à une coopération interétatique efficace, afin d'éviter qu'apparaisse un vide judiciaire qui permettrait à des personnes suspectées d'être des criminels de guerre d'échapper à la justice ».

**14 mai
Haradin Bala
transféré en
France pour
exécuter le
restant de sa
peine...**

... de treize (13) ans d'emprisonnement pour des crimes commis contre des civils serbes et albanais du Kosovo, entre mai et juillet 1998, dans le camp de détention Lapušnik/Llapushnik dirigé par l'Armée de libération du Kosovo.

Trente-deux (32) personnes condamnées par le Tribunal purgent actuellement leur peine dans l'un des quinze (15) Etats ayant signé un Accord d'exécution des peines. Seuls deux individus condamnés définitivement par le Tribunal sont en attente de transfert : Stanislav Galić et Dragan Jokić.

**15 mai
Milan Martić:
audiences d'appel
programmées**

Elles auront lieu les mercredi 25 et jeudi 26 juin prochains. Ancien haut dirigeant politique des serbes de Croatie, Milan Martić, fut condamné le 12 juin 2007 à trente-cinq (35) ans de prison pour des crimes commis en Croatie à l'encontre de croates et d'autres non serbes, au début des années 90.

Milan Martić fut reconnu coupable de 16 chefs d'accusation et notamment de persécutions, meurtre, torture, expulsion, attaques contre des civils, destruction

sans motifs de zones civiles et d'autres crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Il fut acquitté du chef d'extermination.

[16 mai](#)

La Chambre d'appel ajourne le procès de Jovica Stanišić et Franko Simatović

La Chambre d'appel rend sa décision sur la requête déposée par la défense de Jovica Stanišić.

Considérant que l'ajournement [du procès] est la meilleure solution dans la mesure où cela garantira plus pleinement le droit fondamental d'un accusé à être présent à son procès, la Chambre ajourne le procès pour trois mois au minimum et ordonne qu'une réévaluation de l'état de santé de l'accusé soit faite avant de déterminer le moment où le procès devrait reprendre.

[19 – 21 mai](#)

Le Président Pocar à Sarajevo et Foča

À Sarajevo, le Président du Tribunal, le Juge Fausto Pocar, discute de la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le TPIY ainsi que de questions relatives à la succession du Tribunal avec plusieurs interlocuteurs, dont des représentants de l'État, des membres de la magistrature et des associations de victimes.

S'adressant aux médias à la fin du premier jour de sa visite en Bosnie-Herzégovine, le Juge Fausto Pocar souligne que « Karadžić, Mladić, Župljanin et Hadžić doivent être arrêtés », ajoutant que leur fuite est « un obstacle majeur à la réussite de l'achèvement du mandat du Tribunal » et un « défi à la crédibilité de l'engagement de la communauté internationale pour la justice ».

Après la visite de la prison de Foča, d'où Radovan Stanković s'est évadé il y a environ un an, le Président Pocar déclare qu'il est scandaleux qu'un homme reconnu coupable, au delà de tout doute raisonnable, de viol systématique, de torture et d'esclavage de femmes et de mineures, parvienne à s'échapper de prison. Sa fuite est une tache sur la réputation de la Republika Srpska.

Premier accusé du Tribunal à être transféré à la Cour de Bosnie-Herzégovine, Radovan Stanković s'est évadé de la prison de Foča alors qu'il purgeait une peine de prison de 20 ans.

Reconnaissant l'assistance fournie par le ministre de la justice de la Republika Srpska dans l'organisation de sa visite de la prison, le Président Pocar annonce aussi qu'il attirera l'attention de la communauté internationale sur l'importance de son soutien au processus d'amélioration de la sécurité des établissements pénitentiaires, non seulement à Foča, mais aussi ailleurs en Bosnie-Herzégovine.

Le Président conclut son séjour de trois jours par la visite de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, où il rencontre la Présidente, Meddžida Kreso.

[20 mai, 21 mai et 23 mai](#)

TROISIEME ALBANAIS DU KOSOVO ACCUSE D'OUTRAGE PENDANT LE PROCES DE RAMUSH HARADINAJ

Le 20 mai, la Chambre de 1^{ère} instance rend public l'acte d'accusation établi le 1^{er} avril par Serge Brammertz à l'encontre de Baton Haxhiu, un journaliste renommé au Kosovo, accusé d'outrage pour avoir révélé l'identité d'un témoin protégé dans l'une de ses publications.

Arrêté et transféré au Tribunal dans la même journée, Baton Haxhiu plaide non coupable mercredi 21 mai. Le 23 mai, la Chambre ordonne sa mise en liberté provisoire jusqu'au commencement de son procès.

Haxhiu est le troisième albanais du Kosovo à être accusé d'outrage à la Cour en l'espace de trois semaines. Le 25 avril, Astrit Haraqija et Bajrush Morina ont été mis en accusation pour leur tentative de convaincre un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj (cf. l'article page 1 pour les derniers développements dans cette affaire). Au moment de rendre son jugement dans l'affaire Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahui Brahimaj, la Chambre de 1^{ère} instance avait noté les sérieuses difficultés rencontrées pour assurer le témoignage d'un grand nombre de témoins pendant le procès.

[21 - 22 mai](#)

Des procureurs de Bosnie en visite au TPIY pour deux jours

Effort conjoint de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et du programme « Outreach » de sensibilisation du Tribunal, un groupe de procureurs de six cantons et districts de Bosnie-Herzégovine se familiarise avec le fonctionnement du Tribunal.

Les procureurs sont accompagnés par le chef de mission de l'OSCE, l'ambassadeur Douglas Davidson, qui saisit cette opportunité pour tenir des réunions bilatérales avec le Président et le Procureur du Tribunal.

[23 mai](#)

Naser Orić: l'arrêt sera prononcé le 3 juillet...

...à 9 heures, par la Chambre d'appel composée du Juge Schomburg, Président, du Juge Shahabuddeen, du Juge Liu, du Juge Vaz et du Juge Meron.

Le 30 juin 2006, la Chambre de 1ère instance II a reconnu coupable Naser Orić, un ancien haut commandant des forces musulmanes bosniaques de Srebrenica et environs, pour avoir omis de prendre des mesures visant à empêcher le meurtre et le traitement cruel d'un certain nombre de prisonniers serbes en 1992 et 1993. L'accusé a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Toutefois, Naser Orić ayant droit à la déduction de la période de temps passée en détention depuis le 10 avril 2003, il fut libéré le 1^{er} juin 2006.

Les deux parties avaient fait appel du jugement de 1^{ère} instance. L'audience d'appel s'est déroulée les 1^{er} et 2 avril 2008.

LE CALENDRIER DES AUDIENCES POUR LA PERIODE DU 26 MAI AU 6 JUIN...

... est le suivant:

LUNDI 26 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

MARDI 27 MAI

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès

14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès

MERCREDI 28 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Momcilo Perisic**, audience sur une requête

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

14:30 – 17:30, **S. Lukic & M. Lukic**, conférence de mise en état

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès

14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès

JEUDI 29 MAI

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès

14:15 – 18:30, **Šešelj**, procès

VENDREDI 30 MAI

Aucune audience programmée

LUNDI 2 JUIN

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

MARDI 3 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

MERCREDI 4 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès

14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

JEUDI 5 JUIN

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

VENDREDI 6 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 113 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 113 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 55 condamnées (deux sont en attente de transfert, 32 ont été transférées, 19 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 48 accusés : dix sont en appel, deux sont en attente de jugement de première instance, 26 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, quatre accusés sont toujours en fuite.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Ont contribué à ce numéro : Estelle Jeanmart et Lisette Planellas Juda

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.